

Dis, Fuse ...



JANVIER 2008
N° 37

Bulletin Municipal de **FELLETIN**

Subsidiarité

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	p. 2
<i>Parmi les dernières délibérations :</i> <i>Les conseils municipaux 29 octobre 2007 et 28 novembre 2007</i>	p. 3 à 4
<i>Une page d'histoire :</i> <i>La photographie de Felletin au Moyen-âge</i>	p. 5
<i>Dossier :</i> <i>Filière laine</i>	p. 6-7
<i>Environnement :</i> <i>La qualité de l'eau potable en 2006</i>	p. 8 à 11
<i>En Bref :</i>	p. 8 à 11
<i>Le Point sur :</i>	p. 12-14
<i>Paroles d'assos :</i> <i>L'actualité des associations, par les associations.</i>	p. 15 à 23
<i>Etat civil :</i>	p. 24
<i>Agenda des manifestations :</i>	p. 24

Dis Fuse, Bulletin
d'informations municipales de Felletin.
Mairie de Felletin,
12 Place Charles de Gaulle
23500 Felletin.
Tél. 05-55-66-51-11
Fax : 05-55-66-46-62
Courriel : mairie.felletin@wanadoo.fr

Directeur de la publication
et de la rédaction :
le Maire, Michel Pinton.

Rédaction :
service communication

Impression/photogravure :
Impression Nouvelle.

L'élection municipale aura lieu le 09 mars prochain. Il nous a semblé que cet événement ne devait pas être confondu avec la publication de notre prochain bulletin municipal. Nous avons donc choisi d'avancer « Dis-fuse » au mois de janvier. C'est pourquoi vous le recevez maintenant.

Ce changement de date me donne l'occasion de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, mes vœux très amicaux. Selon la tradition, je vous souhaite bonheur et santé. J'y ajoute mes vœux à notre petite patrie felletinoise qui continue d'avoir besoin de notre attachement et de notre dévouement à tous.

L'actualité de ce début janvier 2008 attire notre attention sur des faits très divers. Beaucoup seront vite oubliés. Mais je retiens au moins une nouvelle qui à coup sûr, n'est pas près de nous quitter et qui va avoir beaucoup d'importance pour Felletin, la France et l'Europe. Je veux parler du traité qui vient d'être signé à Lisbonne. Le Parlement va le voter en février. Il est, comme chacun sait, un texte destiné à remplacer la « Constitution Européenne » que le peuple français a rejetée en mai 2005.

Je n'ai pas l'intention de le résumer ici, ni même d'entrer dans les discussions sur son utilité. Je n'en examinerai qu'un seul aspect : ce traité essaie de définir et de mettre en œuvre ce qu'on appelle le principe de subsidiarité.

En quoi consiste donc ce principe ? Il interdit que les collectivités publiques d'ordre supérieur (l'Etat par exemple) retire aux collectivités d'ordre inférieur (comme les communes) les tâches et les responsabilités que ces dernières sont en mesure de remplir elles-mêmes. Il a pour but de protéger les collectivités les plus petites et les plus faibles. Elles ont quelque chose d'original et d'humain à apporter à notre société. Elles courent toujours le risque d'être négligées ou étouffées par les plus puissantes.

Pour nous, à Felletin, qui avons une vie locale ancienne et riche, dont le Conseil Municipal est toujours prêt à prendre ses responsabilités, le principe de subsidiarité est essentiel. Il signifie que les décisions concernant notre commune seront prises par nous et non par une autre instance qui pourrait être un Ministère, la Préfecture, le Conseil Général ou même la Communauté de Communes. La mission de ces collectivités plus grandes est de nous aider, pas de se substituer à nous.

Ce que je vous écris là peut vous paraître un peu abstrait. Mais les applications concrètes sont innombrables et multiformes. Il arrive que nous soyons obligés de rappeler à nos partenaires leurs obligations de subsidiarité.

Les pages qui suivent vous présentent un exemple immédiat du principe de subsidiarité. Il s'agit de notre eau potable.

Comme chacun sait, nous gérons nous-mêmes notre réseau d'eau avec les communes de Croze et Clairavaux. Nous sommes fiers de la qualité de l'eau que nous vous distribuons, qui vient de sources fraîches, pures et profondes.

Les services de l'Etat font, comme c'est leur devoir, des vérifications de qualité clinique et bactériologique. Ils attirent depuis longtemps notre attention sur le caractère « agressif », c'est-à-dire légèrement acide de notre eau. Nous le connaissons parfaitement mais nous pensons que notre eau ne présente pas plus de danger pour nous qu'elle n'en a présenté pour nos ancêtres. Jusque là, c'est nous qui décidons de ce qui nous concerne. L'affaire devient plus compliquée quand l'administration veut nous obliger à « désinfecter » notre eau avant de la distribuer, afin de respecter des normes européennes abstraites. Ayant étudié l'aspect scientifique de la question, nous avons refusé. Nous contraindre serait violer le principe de subsidiarité. Espérons qu'on n'en viendra pas là.

Comme quoi la subsidiarité est un combat très concret.

Le Maire
Michel Pinton

Travaux route d'Aubusson

Le Conseil Général envisage la réfection de la chaussée de la route d'Aubusson entre la RD 10 et l'avenue de la gare.

L'aménagement des trottoirs, sur cette même portion de route, s'avère nécessaire en raison de leur étroitesse et de leur état médiocre. Faire les deux opérations simultanément serait judicieux.

Le Conseil décide de faire réaliser une étude pour la société SAUNIER et ASSOCIES (offre la mieux disante) pour une somme de 3 300 € HT.

Tarifs municipaux 2008 fixés par le CM 29/10/07

A compter du 1^{er} janvier 2008

➔ Tarif de la cantine : 2,75 € par repas pour les élèves fréquentant les classes maternelles et élémentaires de Felletin (tarif inchangé),

➔ Tarifs de la garderie :

- ticket occasionnel 2,10 €
- carte trimestrielle 25,00 €

Frais de scolarité : actualisation

Les communes dont les enfants sont scolarisés à FELLETIN sont tenues d'en rembourser les frais. Ce montant, fixé par le Conseil Municipal, est inchangé depuis la rentrée scolaire 2005-2006. La somme demandée est 300,00 € pour un élève de primaire et 450,00 € pour un élève de maternelle. Elle est inférieure de 50% au coût réel de fonctionnement (cf. : délibération du 17/11/2005).

Pour tenir compte de l'inflation il est proposé de procéder à une revalorisation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal du 29/10/2007 approuve et fixe les montants de participation des communes à :

- 320,00 € pour un élève de primaire,
 - 475,00 € pour un élève de maternelle,
- (date d'effet rentrée scolaire 2007-2008).

Remplacement du télécopieur

Le CM du 29/10/07 décide l'achat d'un nouveau télécopieur pour un montant H.T. de 229,00 € et retient l'offre de la MECANOGRAPHIE DE LA MARCHE, pour un matériel SAMSUNG SF 560 LASER A4.

Centre Équestre :

Extension des écuries

L'extension des écuries avait été présentée comme option valorisante lors de la réunion de la commission d'appel d'offres attribuant le marché de travaux du Centre Equestre.

Ces travaux sont acceptés par le conseil municipal et s'élèvent à 10 673,03 € HT.

Travaux modificatifs (carrière)

Le conseil municipal accepte une modification des travaux concernant la réalisation de la carrière, modification prévoyant l'apport de 10 cm de pouzzolane recouverte de 10 cm de sable.

Le coût de cette modification est de 5174,40 €.

Contrôle technique

Afin de vérifier la conformité de tout ou partie des installations électriques fixes avant la mise sous tension de celles-ci, il est nécessaire de procéder à un contrôle technique (procédure Consuel) pour la protection des usagers.

Le CM du 28/11/07 confie la mission « consuel » au Bureau SOCOTEC pour un montant de 800 € H.T.

Branchement EDF

Le CM du 28/11/07 décide de choisir E.D.F. comme fournisseur d'énergie.

Le raccordement du Centre Equestre au réseau d'électricité vient d'être chiffré par E.D.F. pour un montant de

1 249.19 € H.T. (Ticket bleu) pour une puissance maximale nécessaire de 20 KVA.

Attribution du Marché pour les extincteurs

Le CM du 28/11/07 retient l'offre de la Société ORPI pour l'acquisition des extincteurs réglementaires nécessaires pour le Centre Equestre pour un montant de 1 115.00 €.

Fin des travaux : procédure d'appel à candidature pour la gestion du Centre Equestre

Les travaux de construction du Centre Equestre touchent à leur fin. Comme la loi l'impose, il faut maintenant lancer une procédure d'appel public à candidature pour confier sa gestion à un exploitant. Le CM du 28/11/07 décide de lancer un appel à candidature selon la « procédure adaptée ».



Centre de loisirs

Le CM du 28/11/07 décide l'acquisition du mobilier nécessaire au Centre de Loisirs Sans Hébergement pour un montant global H.T. de 24 900 € qui se décompose comme suit :

- UGAP :	
mobilier, vaisselle et divers	14 600.00 € H.T.
- OZO :	
mobilier	1 700.00 € H.T.
- WESCO :	
mobilier, jeux et vaisselle	3 850.00 € H.T.
- HMI THIRODE :	
lave vaisselle	1 850.00 € H.T.
- Ets CLUZEL :	
électroménager	1 600.00 € H.T.
- Ets CHERBOUQUET :	
électroménager	1 300.00 € H.T.

Attribution du Marché pour les extincteurs

Le CM du 28/11/07 retient l'offre de la Société ORPI pour l'acquisition des extincteurs réglementaires nécessaires pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement pour un montant de 364.00 €.

Association CIGALE

Le CM du 28/11/07 accorde une participation financière d'un montant de 3638.00 € à l'association

CIGALE pour une mission complémentaire consistant en un accompagnement à la scolarité pour les élèves de l'école primaire qui en ont besoin et dont les parents sont domiciliés sur la Commune.

Dotation Globale d'Équipement 2008 :

D.G.E (Aide apportée par l'Etat pour les investissements communaux)

Le CM du 28/11/07 sollicite, au titre de l'année 2008, le bénéfice de l'aide financière D.G.E. pour les dossiers suivants :

- 1er - Travaux d'aménagement des trottoirs route d'Aubusson
- 2^{ème} - Matériels Informatiques pour les écoles
- 3^{ème} - Grande Rue 3^{ème} Partie
- 4^{ème} - Maison des Associations

Bilan de l'exposition estivale de Tapisserie 2007

L'exposition estivale de tapisserie s'est tenue s'est tenue à l'église du château du 5 mai au 2 septembre 2007 :

Montant des recettes :	14 716 €
Montant des dépenses :	17 504 €

L'exposition a connu un beau succès et le déficit (2 788 €) est en nette diminution.



Histoire

LA PHOTOGRAPHIE DE FELLETIN AU MOYEN-AGE

Felletinois, nous avons été gâtés cet automne en découvrant les remarquables images de notre patrimoine que Françoise Celer et son équipe du Service régional de L'Inventaire du Limousin nous ont livrées dans ce magnifique ouvrage : *Felletin en vallée de Creuse*.

Maintenant, pour régaler les longues soirées de notre hiver, dans le tome 27 des *Travaux d'archéologie limousine*, les deux archéologues de l'équipe, Julien Denis et Angélique Marty, nous offrent une étude savante, parfois un peu ardue, mais toujours intéressante et instructive sur une période faste de notre histoire, «vraisemblablement l'âge d'or de la ville» selon leur appréciation.

Cette étude historique et documentaire nous aide à comprendre comment à travers les étapes de son évolution la ville s'est développée durant les siècles de la longue période médiévale (XI^{ème} -XVI^{ème}). Felletin est un carrefour routier important sur l'itinéraire de Limoges à Lyon et au débouché des routes de la Montagne Limousine grâce à un double franchissement de la Creuse au pont des malades et au pont Roby. La ville s'organise d'abord autour des foires et marchés dont la réputation est attestée depuis des lustres. Cette économie commerciale se double rapidement d'une activité de production dans la transformation des matières premières et des produits de la Montagne Limousine. Cité marchande et artisanale Felletin se dote d'institutions communales qui sont placées sous l'autorité de consuls. Ces édiles communaux sont les garants des franchises et des libertés communales qu'ils exercent en relative indépendance des structures de pouvoirs que détiennent ses deux châteaux et le prieuré de Sainte Valérie. Elle est la ville majeure de la Marche, alors que Guéret, Aubusson et La Souterraine ne sont que de gros bourgs. Mais sa position excentrée dans la province l'a évincée du rôle de capitale de la Marche au profit de Guéret. La persistance d'hivers très rigoureux dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle oblige à modifier le profil de la route royale de Lyon à Limoges. Le «petit âge glaciaire» des historiens a détroussé l'économie commerciale de Felletin au profit d'Aubusson.

Pour parvenir à nous proposer cette photographie médiévale de Felletin les archéologues retracent le cheminement de leur travail patient et rigoureux. Ils ne disposent pas de sources documentaires écrites fiables avant le XIV^{ème} siècle, les vestiges archéologiques et architecturaux sont inexistant tant le paysage urbain a été l'objet de transformations au cours des siècles, sans oublier l'incendie ravageur de 1248. Ils se sont livrés au déchiffrement du parcellaire pour interpréter la topographie felletinoise. En première analyse elle est caractérisée par trois églises et deux châteaux.

La première église est l'église paroissiale de Beaumont. C'est la paroisse mère de Felletin, antérieure au développement urbain médiéval. Située au sommet de la colline de Beaumont elle a été détruite par un incendie en 1795. Elle était entourée par le cimetière où se trouvait la lanterne des morts transférée en 1877 dans le cimetière actuel. A la fin du Moyen-Age elle est desservie par une communauté de prêtres-filleuls, ils n'exercent pas la charge de curé et sont aussi au service de la petite paroisse du Moûtier formée autour du prieuré monastique. On assiste progressivement à un mélange des deux paroisses de Beaumont et du Moûtier bien que chacune soit dotée d'un curé au moins jusqu'en 1786.

L'histoire de notre seconde église – l'actuelle église du Moûtier – est liée au prieuré Sainte Valérie. Fondé en 1122, il dépend de l'abbaye de Chambon-sur-Voueize qui crée «un comptoir» au carrefour d'un axe routier important. Des sondages menés en 1996 sur le flanc sud de l'église ont permis d'identifier les traces du logis des moines qui n'ont jamais été nombreux. La chapelle priorale construite en bordure de la route de Lyon devient tout naturellement l'église paroissiale qui s'est considérablement modifiée au fil des siècles. Le prieuré a participé aussi à la fondation de l'hôpital situé au faubourg de la Pelleterie, dont il subsiste encore la chapelle dite des Pénitents bleus.

La construction de la troisième église Notre-Dame du Château est plus tardive vraisemblablement du milieu du XVI^{ème} siècle. Elle est bâtie hors les murs de la ville au pied de la colline de Beaumont, près d'un château à qui elle doit son



nom. Elle n'est cependant pas la chapelle du château ni une église paroissiale, c'est une simple annexe de l'église de Beaumont.

La topographie de nos deux châteaux felletinois, dont il est difficile de déceler quelques traces aujourd'hui, est précédée d'une longue présentation des différentes dynasties seigneuriales qui ont présidé aux origines et à l'organisation de la châtellenie de Felletin. De la vicomté d'Aubusson au comté de la Marche en passant par la famille des Lusignan ces juridictions seigneuriales exercent un certain contrôle sur le territoire de la ville et des paroisses environnantes en prélevant les revenus des affermage de leurs péages et de leurs moulins.

Le château de Beaumont est le plus ancien. Il occupe un emplacement élevé sur le piton ouest de la colline de Beaumont d'où il peut observer les ponts de la Creuse et la route de Limoges à Clermont. Situé à l'emplacement de l'antenne qui domine la place de l'ancien champ de foire sa démolition est mentionnée dès le début du XV^{ème} siècle.

Le site du second château demeure très imprécis. Les quelques sources écrites le localisent dans le parcellaire nord de la ville où l'on mentionne une rue et une porte du château. Ce quartier du château se dessine comme une enclave dans l'enceinte de la ville dont il serait séparé par un fossé. On suppose sa construction postérieure à celui de Beaumont et peut-être lors de l'établissement des remparts. On ignore tout de sa disparition dans le paysage.

Malgré tous les bouleversements qui ont transformé le parcellaire la topographie de l'emprise urbaine du Moyen-Age reste encore perceptible sur le cadastre napoléonien, même s'il demeure impossible de préciser les dates qui ont jalonné cette urbanisation. La ville est enserrée par une enceinte de remparts jalonnée de petites tours rondes. L'une d'elles demeure bien visible aujourd'hui sur la rue des Fossés et une autre figurait encore au cadastre du XIX^{ème} siècle. Cette enceinte était flanquée de fossés qui ont été comblés au cours des aménagements urbanistiques successifs.

Quatre portes placées aux quatre points cardinaux facilitent l'entrée dans la cité fortifiée. Deux d'entre elles sont encadrées par des tours. Au nord la Porte du Château ; à l'est la Porte de la Pelleterie, elle s'appelle la porte des tours de l'Horloge à l'époque moderne ; au sud la Porte de la Font-Anel, elle sera encore visible avec ses tours carrées sur le cadastre napoléonien ; à l'ouest la Porte Pisseloché. A l'exception de la Porte du Château, elles ont toutes généré des faubourgs extra-muros qui rassemblaient la main d'œuvre ouvrière nécessaire à l'activité manufacturière de la laine et des peaux.

Au terme de cet excellent parcours topographique circonscrit à la période médiévale, il reste encore beaucoup d'autres chantiers à entreprendre pour mieux démêler les permanentes mutations de notre environnement urbain. Le *Circuit découverte du patrimoine* instauré cet automne par l'Office de tourisme avec ses réglettes encadrées dans nos murs est un parfait incubateur pour favoriser l'expertise de nouveaux chantiers et l'éclosion de vocations archéologiques.

Dans ce même numéro de *Travaux d'Archéologie Limousine* deux archéologues, Vincent Ard et Gilles Le Hello, rendent compte de la découverte d'un site préhistorique sur la commune voisine de Moutier-Rozeille. Ces vestiges sont apparus dans les racines des arbres abattus par la tempête de 1999. L'exploration archéologique menée en 2006 témoigne d'une occupation humaine sur cet éperon dominant la vallée de La Rozeille au début du IV^{ème} millénaire avant Jésus-Christ. Cette double conjonction de l'activité archéologique à Felletin et à Moutier-Rozeille aide à comprendre que la recherche historique à base d'archéologie poursuit aujourd'hui un chemin plus sûr et plus continu que l'histoire générée par des sources écrites mille et une fois interprétées. Il est très souhaitable de les voir se poursuivre pour une meilleure et plus juste appropriation de notre patrimoine.

Alain Carof

« FILIÈRE LAINE »

La Ville de Felletin possède une tradition liée à la laine et au textile dont la tapisserie d'Aubusson Felletin est le fleuron, et qui repose sur des savoir-faire traditionnels comme ceux de l'élevage ovin sur le plateau de Millevaches, la filature, le métier des lissiers, mais aussi sur des innovations comme le tissage assisté par ordinateur.

A ceci se rajoutent les manufactures d'Aubusson, des activités de confection artisanale, et d'autres savoir-faire à proximité comme le lavage de la laine dans l'Allier, la formation professionnelle au Lycée d'Ahun (et les formations aux métiers du bâtiments à Felletin, dans un contexte de développement de la laine comme matériau d'éco-construction), les entreprises de transformation en Haute-Vienne.

Les compétences de l'office de tourisme de Felletin en matière de montage d'événements (les Journées de la Laine dont le succès ne se dément pas), de prestations touristiques et de communication, viennent compléter un ensemble de potentialités remarquables, qui participent à la constitution des bases d'un véritable « pôle lainier ».

Pourtant cette chaîne présente des faiblesses

- en amont : la laine transformée à Felletin n'est pas produite localement, mais importée, et les éleveurs du plateau de Millevaches et plus largement du Limousin peinent à vendre leur laine à un prix couvrant le coût de la tonte
- en aval : les entreprises possèdent des capacités de production sous-exploitées et peinent à trouver de nouveaux produits et de nouveaux marchés

Partant de ces constats, la Ville de Felletin a participé à la réalisation d'une étude commandée par la Fédération Départementale Ovine de la Creuse, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, le Pays Combraille en Marche, et des représentants d'acteurs économiques impliqués dans la filière laine, pour définir la faisabilité de la revalorisation de la laine à travers toutes ses déclinaisons agricoles, artisanales, industrielles, artistiques et touristiques.

Les conclusions de cette étude confiée aux cabinets ESPITALIÉ Consultants et IPOLIS, ont été présentées le 14 décembre 2007 à Felletin, après avoir fait l'objet de nombreuses réunions de travail, notamment lors des Journées de la Laine.

Les débouchés pour la laine locale existent bel et bien, mais seront différents selon la qualité de cette laine, celle des brebis limousines par exemple, ne convenant pas à toutes les utilisations, notamment pour les textiles nécessitant des fils de grande finesse.

Parmi ces nouveaux usages possibles, on notera :

- la laine dans l'isolation : une filière encouragée par les



pouvoirs publics et encore très marginale sur le marché de l'isolant

- la laine dans l'ameublement, avec des entreprises régionales haut de gamme
- la laine dans l'habillement produit artisanalement (une demande accrue d'éleveurs transformateurs pour le lavage de leur laine)
- la laine dans la literie : une marché qui redémarre la laine et le feutre dans la décoration, la confection, l'habitat...
- la laine dans l'horticulture : le procédé « Lanatural » d'engrais à base de laine

la laine dans la création artistique, le design la laine dans les revêtements dans les trains

D'une manière générale on assiste à un nouvel engouement pour ce produit naturel, stimulé par le contexte du développement durable, la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux.

Le projet proposé, construit en étroite relation avec les entreprises et organismes institutionnels locaux, constitue un véritable projet de développement local, à la fois par l'éventail des acteurs qu'il mobilise et par la diversité de ses objectifs. Ceux-ci sont de plusieurs ordres :

⇒ l'animation de la filière autour d'une démarche de qualité des producteurs, vis-à-vis de la ressource laine.

Ceci passe par un travail sur la qualité de la laine collectée localement à travers une meilleure organisation entre éleveurs, tondeurs, collecteurs, et l'établissement d'un cahier des charges, conçu par les intéressés, sur les conditions de tonte, de tri et de conditionnement

⇒ structuration du Pôle lainier de Felletin avec :

la mise en place d'une programmation de manifestations visant à :

- développer un pôle de compétences identifié, fonctionnant en réseau sur le Massif Central
- créer une dynamique d'installation de porteurs de projets
- multiplier et allonger la durée des séjours sur le territoire, à travers différents produits professionnels, de loisirs, de découverte, confortant l'économie touristique et accroissant le nombre de ses prestataires.

l'organisation d'une stratégie collective des industriels laine/textile du secteur afin de :

- construire une stratégie de développement et de diversification fondée sur l'innovation et la création, dans la tradition des savoir-faire liés à la tapisserie.
- constituer un réseau professionnel de prescripteurs des produits laine/textile du territoire à forte valeur ajoutée.

la création d'équipements à destination des professionnels et du grand public comme :

- un Espace Laine à Felletin, vitrine des savoir-faire liés à la

laine, présentant les usages traditionnels et nouveaux de laine, et proposant un espace de stages.

- une « filothèque » présentant une gamme élargie de fils de laine et de coloris.
- des outils de transformation mutualisés.

l'affirmation d'une logique de complémentarité entre secteur public et secteur privé à travers :

- une dynamique entre éleveurs et organisations professionnelles.
- une approche visant à fédérer les détenteurs de savoir-faire privés et associatifs, à partir d'une initiative collective soutenue par les pouvoirs publics et dans une perspective

de développement d'un pôle de compétence et d'accueil de porteurs de projets.

- une démarche arts-industrie au bénéfice du développement de l'activité industrielle et d'ancrage de ressources créatives sur le territoire, ou à son service.

Ce projet économique global qui engagera la ville de Felletin, ses entreprises textiles et ses activités touristiques, devra être mis en place progressivement, dans le cadre de la poursuite du partenariat engagé à l'occasion de l'étude et en s'appuyant sur les compétences locales que Felletin à la chance de rassembler.

Marc Espitalié

CONTRAT DE PÔLE STRUCTURANT AUBUSSON FELLETIN

Le 14 Décembre 2007 à 17 heures a été signé le Contrat Pôle structurant d'Aubusson Felletin.

Ce contrat, signé pour **3 ans** constitue un cadre de référence. Il est composé d'un diagnostic, d'une orientation stratégique et d'un programme d'actions.

Il lie **5 partenaires** : La commune d'Aubusson, la commune de Felletin, la Communauté de Communes Aubusson-Felletin, la Région Limousin et le Département de la Creuse.

4 signataires :

- **Jean-Paul Denanot**, Président du Conseil Régional du Limousin
- **Jean-Jacques Lozach**, Président du Conseil Général de la Creuse
- **Michel Moine**, Maire d'Aubusson, Président de la Communauté de Communes Aubusson-Felletin Conseiller Général
- **Michel Pinton**, Maire de Felletin, Vice Président de la Communauté de Communes Aubusson-Felletin

21 actions soutenues par la Région Limousin et le Département de la Creuse pour renforcer le rôle structurant du pôle Aubusson Felletin à l'échelle intercommunale.

Le coût total des projets chiffrés à ce jour s'élève à près de 6,7M€ (4,8M€ à Aubusson, 1,6M€ à Felletin et 220 000€ pour la communauté de communes). Sur cette base la participation financière de la région s'établit à 812 000€.

Felletin : Les projets aidés dans le cadre de ce contrat de pôle structurant :

▪ Aménagements urbains

- Aménagement du centre ville :

Il s'agit de poursuivre les travaux engagés depuis plusieurs années dans le centre ville : embellissement, voirie, plan de circulation, organisation du cheminement des différents usagers, étude pour l'harmonisation de la signalétique.

▪ Développement touristique et patrimonial

- Conception d'un espace « création textile » :

Felletin a bénéficié, au même titre qu'Aubusson de l'étude du cabinet Arc'essor, commandé par le Comité Départemental du Tourisme. Celle-ci a préconisé une stratégie de promotion de la laine et du textile. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme participe à une réflexion pour la création d'une filière laine associant les savoir faire des agriculteurs, des artisans, des artistes...

▪ Services à la population :

Création d'une maison des Associations : Felletin se caractérise par une importante richesse associative.

Ces associations manquent souvent d'infrastructures adaptées (locaux, matériel...). L'objectif serait de les rassembler dans des locaux communs afin de leur permettre de mutualiser des moyens. Cela permettrait également qu'elles soient plus facilement identifiables par un large public.

Création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement : L'activité de CLSH fonctionne actuellement dans des locaux inappropriés et l'agrément de la structure porteuse est menacé par cette situation. Dans ce contexte, la commune a entrepris la construction d'un bâtiment adapté à l'accueil d'enfants et aux activités d'un centre de loisirs. Son ouverture est imminente

Requalification de la boucle locale TIC : La ville de Felletin est une plate-forme expérimentale des technologies de l'information et de la communication. Elle a mis en place, avec le partenariat de Numéricable, un système de boucle locale radio pour permettre un accès privilégié à la télé câblée et au haut débit. Pour rendre ce réseau plus performant, la commune souhaite remplacer les fils de cuivre par de la fibre optique.

▪ Développement économique :

Création d'une zone d'activités dans le cadre du pôle bois interrégional du Massif Central

Extension du pôle bois constitué à l'heure actuelle par une scierie et un système de cogénération. Aménagement d'une véritable zone d'activités complémentaire à la future zone intercommunale.

Ce contrat de pôle structurant arrivera à échéance le 31 décembre 2010.

La qualité de l'eau potable en 2006 Complément au bilan de qualité établi par la D.D.A.S.S

Nous publions ci-contre le document d'information établi par la DDASS de la Creuse concernant la qualité de l'eau distribuée en 2006 par le Syndicat d'Alimentation en eau potable de la Haute Vallée de la Creuse (S.I.A.E.P.H.V.C.), regroupant les communes de Clairavaux, Croze et Felletin).

Ce document n'ayant pu être envoyé aux abonnés avec leur facture d'eau, nous avons décidé de le publier dans Dis Fuse, assorti de quelques explications complémentaires, concernant l'acidité et la qualité bactériologique de l'eau distribuée.

L'acidité

Le pH :

c'est la mesure de l'acidité ou de l'alcalinité de l'eau. Une eau est dite neutre à pH 7 ; en dessous, l'eau est acide, elle est basique au-dessus. L'eau du S.I.A.E.P. a un pH assez souvent inférieur à la norme minimale de 6,5. Dans le « Guide des analyses de l'eau potable », éd. « La Lettre du cadre territorial », on peut lire :

« Le pH est si intimement lié à d'autres aspects de la qualité de l'eau de boisson qu'il est difficile de savoir s'il exerce une influence directe sur la santé dans la fourchette des valeurs généralement observées.

Un des objectifs principaux de la maîtrise du pH est la diminution de la corrosion, de la dissolution des métaux et des incrustations dans les canalisations et accessoires de plomberie, qui résultent des relations complexes entre le pH et d'autres paramètres : dioxyde de carbone, dureté, alcalinité et température.

Des pH inférieurs à 7 peuvent provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cadmium) ».

Concernant les problèmes de corrosion, on peut noter que :

- le réseau du S.I.A.E.P. ne comporte pas de conduites en plomb ;

- les anciennes canalisations en fonte sont renouvelées progressivement ; les plus récentes ont un revêtement intérieur anti corrosion et le P.V.C. est utilisé en priorité pour les sections les plus faibles.

- le cuivre (généralement utilisé pour les branchements des particuliers) et le fer dilués ne présentent vraiment d'inconvénient que s'il y a stagnation de l'eau dans les canalisations ; il convient alors de procéder périodiquement à des purges.

- la consommation d'une eau à pH faible n'a pas d'incidence dommageable connue sur la santé publique.

La conductivité :

Dans les analyses effectuées par la D.D.A.S.S., on mesure la conductivité de l'eau, c'est-à-dire la résistance qu'elle oppose au passage d'un courant électrique. Elle est proportionnelle au degré de minéralisation (teneur en minéraux dissous).

L'eau du S.A.E.P. comme toutes les eaux de source de massifs granitiques, est peu minéralisée : la conductivité mesurée est en moyenne de 55 micro-siemens par centimètre ($\mu\text{S}/\text{cm}$) avec des extrêmes allant de 40 à 70, soit moins que la référence de qualité minimale fixée à 200 $\mu\text{S}/\text{cm}$.

Le tableau ci-dessous, extrait du "Guide des analyses de l'eau potable", montre que l'eau du S.I.A.E.P., avec sa conductivité inférieure à 100, est considérée comme "excellente".

On peut classer les eaux de boisson en fonction de leur conductivité (en $\mu\text{S}/\text{cm}$) :

Conductivité	Minéralisation	Qualité de l'eau
$C < 100$	très faible	Excellente
$100 < C < 200$	faible	Excellente
$200 < C < 400$	peu accentuée	Excellente
$400 < C < 600$	moyenne	bonne
$600 < C < 1000$	importante	utilisable
$C > 1000$	excessive	utilisable

La qualité bactériologique

L'eau distribuée est généralement non polluée au point de vue bactériologique ; cela s'explique facilement par l'absence de sources de pollution ou leur éloignement des captages, et aussi parce que l'acidité de l'eau s'oppose à la prolifération bactérienne.

Toutefois, lorsque l'analyse est faite aussitôt après une période pluvieuse qui a lessivé les sols, on peut constater une légère dégradation de la qualité bactériologique.

Mais il n'y pas lieu de s'en alarmer ; le "Guide des analyses..." précise :

"La présence d'un petit nombre de coliformes (1-10/100 ml) dans les eaux souterraine non traitées n'a qu'une

signification réduite sur le plan sanitaire, lorsqu'elle ne s'accompagne pas de coliformes fécaux".

Le comité syndical du S.I.A.E.P, réuni le 29 octobre dernier, après avoir pris connaissance des analyses et des commentaires qui les accompagnent, a tenu à renouveler l'expression de son attachement au système actuel de distribution d'une eau de source non traitée, même si l'acidité qui la caractérise la place assez souvent en deçà des normes de pH.

Jean François Pressicaud
Environnement
Vice Président du S.I.A.E.P



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDASS de la CREUSE

Service Santé-Environnement

rue Alexandre GUILLON - BP 309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

La DDASS assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la santé publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/l, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).

☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.

☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.

☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente des travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP DE LA HTE VALLEE DE LA CREUSE

Tel. 05 55 66 51 11

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution :

FELLETIN

Gestionnaire du réseau : SIAEP DE LA HTE VALLEE DE LA CREUSE

Exploitant du réseau : SIAEP DE LA HTE VALLEE DE LA CREUSE

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : BOUCHERESSE - CLAIRAUAUX

Station de production de : LA BROUSSE - CROZE

Station de production de : LE PUY DES CHAUMES - FELLETIN

...Quelle qualité en : 2006 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 17
% de conformité : 94 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 17
% de conformité : 65 %

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 17
Valeur maximale atteinte : 0,3 NFU
% de conformité : 100 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)

Nombre de mesures : 17
Valeur minimale atteinte : 5,8
% de conformité : 47 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/l)

Nombre de mesures : 6
Valeur minimale atteinte : 7 mg/l
Valeur maximale atteinte : 10 mg/l
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 6
Valeur moyenne : 1,2 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0.1 µg/l)

Nombre de prélèvements : 3
Valeur maximale atteinte : 0 µg/l
Nombre de mesures : 313
Nombre de non-conformités : 0

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/l)

Nombre de prélèvements : 3
Valeur maximale atteinte : 0 µg/l
Nombre de mesures : 3
Nombre de non-conformités : 0

Conclusion sanitaire :

Qualité bactériologique insuffisante nécessitant la mise en place d'une désinfection de l'eau avant distribution.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l.

Règlement du service de l'assainissement collectif :

Le code Général des collectivités territoriales prévoit (loi du 30/12/06) que les communes gérant un service d'assainissement collectif doivent établir un règlement définissant les relations entre la commune et les usagers. Dans sa séance du 27 juin 2007, le conseil municipal avait décidé de recourir à l'assistance du service d'ingénierie publique de la DDAF pour l'établissement de ce règlement.

Après une séance de travail le 25 octobre 2007 avec la

responsable de l'équipe Assainissement Déchets de la DDAF23, le projet de règlement a été soumis à l'avis de la commission environnement qui y a apporté quelques corrections.

Ce règlement n'entraîne pas de modifications importantes dans la pratique actuelle de la commune qu'il se contente de formaliser. Le conseil municipal l'a adopté le 28 novembre dernier.

RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le règlement du service désigne le document établi par la collectivité et adopté **par délibération du 28/ 11/2007** ; il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant (c'est à dire la collectivité puisque le service est exploité en régie) et l'abonné du service.

Dans le présent document :

vous désigne l'abonné c'est-à-dire toute personne, physique ou morale, titulaire de l'autorisation de déversement dans le réseau d'assainissement collectif. Ce peut être : le propriétaire ou le locataire ou l'occupant de bonne foi ou la copropriété représentée par son syndic. Certaines dispositions au sujet de la réalisation des ouvrages concernent spécifiquement le propriétaire.

① Le service de l'assainissement collectif

Le service de l'assainissement collectif désigne l'ensemble des activités et installations nécessaires à l'évacuation de vos eaux usées (collecte, transport et traitement).

1•1 - Les eaux admises

Peuvent être rejetées dans les réseaux d'eaux usées :

- les eaux usées domestiques. Il s'agit des eaux d'utilisation domestique provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bains, toilettes et installations similaires.

Sous certaines conditions et après autorisation préalable de la collectivité, les eaux usées autres que domestiques (industries, artisans, hôpitaux, ...) peuvent être rejetées dans les réseaux d'assainissement.

Les eaux pluviales, eaux de source, trop-plein ou vidanges de piscines ne peuvent être rejetées que dans les collecteurs unitaires ou dans les collecteurs pluviaux spécifiques.

Vous pouvez contacter à tout moment la collectivité pour connaître les conditions de déversement de vos eaux dans le réseau d'assainissement collectif, ainsi que les modalités d'obtention d'une autorisation particulière, si nécessaire.

1•2 - Les engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à prendre en charge vos eaux usées, dans le respect des règles de salubrité et de protection de l'environnement.

La collectivité vous garantit la continuité du service, sauf circonstances exceptionnelles.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours en réponse à toute demande pour un motif sérieux (dont demande pour nouveau branchement),
- un accueil téléphonique en mairie aux heures d'ouverture habituelles pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions,
- une réponse écrite à vos courriers dans les 21 jours suivant leur réception, qu'il s'agisse de questions techniques ou concernant votre facture.

1•3 - Les règles d'usage du service de l'assainissement collectif

En bénéficiant du service de l'assainissement collectif, vous vous engagez à respecter les règles d'usage de l'assainissement collectif.

Ces règles vous interdisent :

- de causer un danger pour le personnel d'exploitation,
- de dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement,
- de créer une menace pour l'environnement,
- de raccorder sur votre branchement les rejets d'une autre habitation que la vôtre.

En particulier, vous ne devez pas rejeter :

- le contenu de fosses septiques et/ou les effluents issus de celles-ci,
- les déchets solides tels que ordures ménagères, y compris après broyage,
- les graisses,
- les huiles usagées, les hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, ...,
- les produits et effluents issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves, etc),
- les produits radioactifs.

De même, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition. Ainsi, vous ne devez pas y déverser, sauf si vous êtes desservi par un réseau unitaire et/ou après accord spécifique de la collectivité :

- des eaux de source ou souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou de climatisation,
- des eaux de vidanges de piscines ou de bassins de natation.

Vous ne devez pas non plus rejeter des eaux usées dans les ouvrages destinés à évacuer uniquement les eaux pluviales (cas des villages).

Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites de la part de la collectivité.

Dans le cas de risques pour la santé publique ou d'atteinte à l'environnement, la mise hors service du branchement peut être immédiate afin de protéger les intérêts des autres abonnés ou de faire cesser le délit.

1•4 - Les interruptions du service

La collectivité est responsable du bon fonctionnement du service. A ce titre, et dans l'intérêt général, elle peut être tenue de réparer ou modifier les installations d'assainissement collectif, entraînant ainsi une interruption du service.

Dans toute la mesure du possible, la collectivité vous informe au moins 48 heures à l'avance des interruptions du service quand elles sont prévisibles (travaux de renouvellement, de réparations ou d'entretien).

La collectivité ne peut être tenue pour responsable d'une perturbation du service due à un accident ou un cas de force majeure.

1•5 - Les modifications du service

Dans l'intérêt général, la collectivité peut modifier le réseau de collecte. Dès lors que les conditions de collecte sont modifiées et qu'elle en a la connaissance, la collectivité doit vous avertir, sauf cas de force majeure, des conséquences éventuelles correspondantes (modification de la partie privée du branchement...).

② Vos conditions de déversement

2•1 - La demande de déversement

Il vous suffit d'en faire la demande par écrit auprès de la collectivité.

Vous recevez le règlement du service, les conditions particulières de votre raccordement et une information sur le service de l'assainissement collectif.

- Le règlement de la première facture vaut acceptation des conditions particulières du déversement et du règlement du service de l'assainissement collectif.

Votre autorisation de déversement prend effet :

- soit à la date d'entrée dans les lieux,
- soit à la date de mise en service du raccordement en cas de nouveau raccordement.

Les indications fournies dans le cadre de votre autorisation de déversement font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez ainsi du droit d'accès et de rectification prévu par la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978.

2•2 - La fin du déversement

Votre déversement est autorisé pour une durée indéterminée.

Vous devez signaler la fin du déversement par lettre simple en mairie. Vous devez permettre le relevé du compteur d'eau potable par un agent du distributeur d'eau potable ou du service d'assainissement dans les 5 jours suivant la date de fin de déversement indiquée. Une facture d'arrêt de compte vous est adressée.

2•3 Si vous êtes en habitat collectif

Quand une individualisation des contrats de fourniture d'eau a été mise en place avec le distributeur d'eau, vous devez prévenir le service de l'assainissement.

③ Votre facture

Vous recevez une facture par an. Elle est établie à partir de votre consommation d'eau potable.

3•1 - La présentation de la facture

Votre facture comporte une partie variable en fonction de la consommation d'eau potable relevée par le service de l'eau.

Tous les éléments de votre facture sont soumis à la TVA au taux en vigueur.

La présentation de votre facture sera adaptée en cas de modification des textes en vigueur.

Toute information est disponible auprès de la collectivité.

3•2 - L'évolution des tarifs

- Les tarifs appliqués sont fixés
- par décision de la collectivité, pour sa part,
- par décision des organismes publics concernés ou par voie législative ou réglementaire, pour les taxes et redevances.

Si de nouveaux frais, droits, taxes, redevances ou impôts étaient imputés au service de l'assainissement collectif, ils seraient répercutés de plein droit sur votre facture.

Vous êtes informé des changements de tarifs par affichage en mairie de la délibération fixant les nouveaux tarifs et à l'occasion de la première facture appliquant le nouveau tarif.

3•3 - Les modalités et délais de paiement

Votre facture est calculée à terme échu annuellement sur la base de votre consommation en eau potable.

Si vous êtes alimenté en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source qui ne dépend pas d'un service public, vous êtes tenu d'en faire la déclaration en mairie.

Dans le cas de l'habitat collectif, quand une individualisation des contrats de fourniture d'eau potable a été mise en place avec le distributeur d'eau, les règles appliquées à la facturation de l'eau potable sont appliquées à la facturation de l'assainissement collectif de chaque logement.

En cas de difficultés financières, vous êtes invité à en faire part à la collectivité sans délai.

En cas d'erreur dans la facturation, vous pouvez bénéficier après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si votre facture a été sous-estimée,
- d'un remboursement si votre facture a été surestimée.

3•4 - En cas de non paiement

En cas de non-paiement, la collectivité poursuit le règlement des factures par toutes voies de droit.

3•5 - Les cas d'exonération

Vous pouvez bénéficier d'exonération dans les cas suivants :

- Si vous disposez de branchements spécifiques en eau potable pour lesquels vous avez souscrit auprès du service de l'eau des contrats particuliers et ne générant pas de rejet dans le réseau,
- Si vous êtes en mesure de justifier qu'une fuite accidentelle dans vos installations privées est à l'origine d'une surconsommation d'eau ne générant pas de rejet dans le réseau.

En cas de consommation anormalement élevée suite à une fuite non apparente après compteur, vous pouvez le signaler à la collectivité et au distributeur d'eau potable.

3•6 - Le contentieux de la facturation

Le contentieux de la facturation est du ressort de la juridiction civile.

④ Le raccordement

On appelle « raccordement » le fait de relier des installations privées au réseau public d'assainissement.

4•1 - les obligations de raccordement

La demande de raccordement doit être effectuée par le propriétaire ou son représentant auprès de la collectivité. Elle est traitée dans les conditions et délais prévus dans l'article 1-2 du présent règlement.

Pour les eaux usées domestiques :

En application du Code de la santé publique, le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement **est obligatoire** quand celui-ci est accessible à partir de votre habitation.

Cette obligation est immédiate pour les constructions édifiées postérieurement à la réalisation du réseau d'assainissement.

Dans le cas d'une mise en service d'un réseau d'assainissement postérieure aux habitations existantes, l'obligation est soumise à un délai de deux ans.

Le détail de toutes les analyses effectuées est consultable en mairie.

LES TRAVAUX

1) CENTRE EQUESTRE

La réalisation du nouveau centre équestre touche à sa fin et la mise en service devrait intervenir début février. Actuellement les entreprises terminent les finitions intérieures.

2) ÉGLISE DU CHATEAU

Débutés fin septembre les travaux se poursuivent. Après l'enlèvement (avant repose) des dalles de pierre du sol, un échafaudage a été installé pour permettre la rénovation de la voûte.

3) RUE DES MAYADES PROLONGÉE

Elle a été empierrée et goudronnée. La couche de finition sera réalisée quand les conditions atmosphériques seront plus favorables

4) GENDARMERIE

Longtemps attendue, la nouvelle gendarmerie va voir le jour sur les terrains de l'ancienne scierie Place Monthioux. Les travaux de démolition réalisés par l'entreprise SODECO sont achevés et la société Eurovia s'active à la réalisation des terrassements, des voies et des réseaux.

La société IMMO-INOV SCI de la Creuse, maître d'ouvrage, doit construire 8 logements en 4 pavillons jumelés, un studio pour un gendarme vacataire et un bâtiment administratif sur le terrain loué à la commune par bail emphytéotique.

(Photographies d'une phase de démolition d'une bâtisse)



Avant



Pendant



Après

Quelques images...



Avant



Avant



Avant



Après



Après



Après

MARCHE DE NOËL à Felletin 14-15 Décembre en photos :



Créations du Comité de Jumelage



Marché extérieur Place Monthieux



Marché intérieur



Poneys en nocturne



Exposition de TUNING



Atelier de Maquillage



Défilé avec les lampions
A la rencontre des KRAMPUS



Le Père Noël et ses bonbons...



Saint Nicolas pour les «sages»...



KRAMPUS EN NOCTURNE à la chasse aux «vilains»...



Un feu de Bengale...

Noël à l'école

Jeudi 20 décembre 2007, à 14h30, les parents, grands-parents et amis sont venus applaudir les enfants lors de la fête de Noël à l'école maternelle. De la "souris verte" à "petit papa Noël", les petits ont enchanté les grands. A l'arrivée du Père Noël tous se sont émerveillés. Le "petit

bonhomme au capuchon pointu a distribué cadeaux et friandises.

Merci Père-Noël,
Merci à tous,
et bonne année... !



Concours de Fleurissement municipal 2007

Remise des récompenses aux lauréats 2007

Le Jeudi 13 décembre à 18h30 a eu lieu à la Mairie de Felletin la remise de récompenses, diplômes et plantes (Orchidée et Azalée), aux lauréats du concours de Fleurissement 2007.

Le Maire, Michel Pinton et La Présidente, Mme Françoise Combas (à gauche), maîtres de cette cérémonie, ont félicité tous les lauréats pour leur dévouement et attachement, chaque année, à l'embellissement de la ville de Felletin.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie, et un verre s'est levé pour dire merci, depuis 7 années de présidence, et bon courage pour la suite à Françoise Combas...



Le Maire et La Présidente (à gauche) entourés des lauréats 2007

LA RÉSIDENCE JEAN MAZET

Inauguration officielle



M. le Ministre du travail, des Relations Sociales et de la Solidarité Xavier BERTRAND et M. Charles MILLAUD, Président de la Fondation, pendant le discours d'inauguration.



Le Ministre découvre la plaque commémorative.

Le lundi 15 octobre 2007, Mr le Ministre Xavier BERTRAND s'est déplacé dans notre département afin, entre autres, d'y soulever le voile de la plaque commémorative de la Résidence de FELLETIN, symbolisant l'issue de sa restructuration totale.

Le Ministre des Affaires Sociales a pu visiter des locaux flambant neufs, équipés des plus récents matériels de soins et de confort. Le sentiment de satisfaction qu'il en a ressenti s'est traduit dans le discours qu'il a ensuite prononcé, et dont voici l'extrait final :

« ... Que l'on parle de la maladie d'Alzheimer qui est une grande cause nationale, que l'on parle tout simplement de la prise en charge de la dépendance et du vieillissement, nous sommes à la fois face à une maladie, face à une épreuve pour les familles, et face à un formidable défi.

Eh bien, la dernière raison pour laquelle ce n'est pas un hasard si nous nous retrouvons ici, c'est qu'aujourd'hui les maisons de retraites, les établissements pour personnes âgées ne se ressemblent pas, et que j'aimerais sincèrement qu'à l'avenir, ils ressemblent à la Résidence de Felletin, grâce à vous tous, grâce à la Fondation. Je tiens à vous dire qu'en ce qui me concerne, je n'oublierai pas cette visite ici et j'ai bien conscience que si l'on veut avoir une image de ce que doivent être les établissements demain dans notre pays, il faut avoir à l'esprit ce que j'ai vu ce matin à Felletin.

Un grand merci à vous toutes et à vous tous, un grand merci pour ce que vous faites. »

Pour le bien être de nos résidents, la rénovation totale de l'EHPAD Jean MAZET, dont le projet d'établissement est de « développer la vie sociale, favoriser la vie intime, et respecter la vie familiale » est inaugurée ce jour, 15 octobre 2007, par Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du travail, des Relations Sociales et de la Solidarité », dit la plaque commémorative arborant les logos de la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité et de l'Office Nationale des Anciens Combattants, pour lequel la Résidence a bénéficié d'une labellisation le 23 septembre 2003.



En visite à l'unité psycho-gériatrique pendant l'atelier de thérapie par l'animal, avec la chienne Bailey.



Nouveau Propriétaire

La Maison de la Presse de Felletin a changé de propriétaire, Jessica Gal-Neil et Stéphanie Frischeteau sont les nouvelles venues. En effet elles veulent apporter un dynamisme nouveau à cette librairie très sollicitée par nos Felletinois et les habitants des communes voisines. D'ailleurs on a pu noter plusieurs rencontres de dédicaces avec des écrivains comme Bertrand Chevalier ou encore Michelle Gayot... Et bien d'autres projets sont en cours pour agrémenter d'avantage notre librairie.

Grande Rue - Felletin - 05/55/66/41/55
Site : www.librairie-presse-felletin.com
ou maisondelapresse23@range.fr



RAPPEL

Recensement de la population Felletinoise en 2008

Toute la population vivant à Felletin sera recensée entre **le 17 janvier et le 16 février 2008.**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Felletin font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Felletin fait partie du groupe de communes recensées en 2008.

À partir du jeudi 17 janvier 2008, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants: une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie. **Les questionnaires doivent être impérativement remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie de Felletin avant le 16 février 2008.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 05 55 66 51 11

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2009.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - Association CIGALE -

Le CLSH est en voie d'achèvement. Si le bâtiment et la clôture sont entièrement terminés, la pelouse sera semée dès les premiers beaux jours qui verront aussi le bitumage des voies d'accès.



Le Président M. Henri ROUDIER, La Directrice Sandra Trocmé à droite, et les deux animatrices Nadège et Caroline à Gauche lors de l'inauguration le Jeudi 13 décembre 2007 à 16h00



salle des tout petits



Le Bureau



Sanitaires «adaptés à l'échelle des tout petits»



Un des Tapis de jeux salle des tout petits.

L'association CIGALE s'est vue remettre les clés pour un nouveau départ...!

En attendant pour des renseignements généraux vous pouvez contacter le Président de l'association Henri Roudier au 05 55 66 41 81 et pour tous les renseignements concernant les inscriptions la directrice Sandra TROCME au 06 71 18 55 41.

Financement	
Montant total des travaux	320 000 € HT
Mobilier et Jeux	50 000 € HT

Subventions	
Etat	140 955 €
Région	48 000 €
Conseil Général	35 050 €
Exceptionnelle Etat/Intérieur	30 000 €
Parc Naturel Régional	20 000 €
Crédit Agricole	5 000 €

ASSOCIATION CIGALE

Cérémonie d'inauguration

Jeudi 13 décembre 2007, Michel PINTON, Maire de Felletin a inauguré les locaux que la commune vient de construire pour abriter les activités de l'Accueil de Loisirs géré par l'association CIGALE.

Il était entouré de Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson, de Jean Auclair député, de Renée Nicoux, conseillère régionale représentant le Président Denanot, de Michel Moine président de la communauté de communes et représentant le président Lozach du conseil général, de Yves Chamfreau conseiller général, de Robert Lainé et Jean Boulanger maires des communes adhérentes à l'association, les élus de Felletin et des partenaires financiers de l'opération PNR et Crédit Agricole.

Les partenaires de l'association CAF MSA PMI RAM étaient également représentés.

Monsieur le Maire en présentant le montage financier de l'opération présenté en annexe a remercié tous les partenaires insistant sur leur implication dans le projet.

Les élus et le représentant de l'état répondirent en motivant leur implication dans le projet et en souhaitant bon vent à l'association.

L'association après avoir présenté son historique insista sur la fidélité de son public et le soutien des familles et des communes qui avaient créé le besoin de cet équipement et remercia ses partenaires, en premier la MSA qui depuis 10 ans met ses locaux à disposition, puis la CAF qui aide à la fois l'association et les familles et enfin toutes les structures qui apportent leur concours technique.

L'association présenta à l'assemblée son personnel Sandra Trocmé, Directrice, gestionnaire et animatrice, Nadège Jouvin et Caroline Lemaux animatrices, Amandine Moreau, apprentie.

Description sommaire de l'équipement

Le bâtiment a une capacité d'accueil de 40 enfants et se compose de deux parties distinctes.

Une partie dédiée à la petite enfance ou nous accueillerons 15 enfants de 4 à 6 ans. Elle est dotée d'une grande salle d'activité et d'un dortoir attenant.

Une autre partie est réservée à l'accueil des plus grands, sa capacité est de 25 enfants.

Ces deux zones sont équipées d'équipements sanitaires et de rangement.

Le bâtiment est doté en plus d'un grand bureau, d'une tisanière et d'une infirmerie.

L'ensemble ayant reçu bien sur tous les agréments nécessaires.

Le futur proche

L'équipement mobilier est en cours et nous espérons ouvrir dans les délais les plus courts pour répondre à une demande que nous sentons pressante.

Dès l'ouverture, nous organiserons une journée « portes ouvertes » pour présenter à la fois l'association et les locaux.

L'accueil du Relais Assistantes Maternelles aura lieu dans nos locaux dès leur ouverture et nous envisageons d'organiser une réunion de concertation avec les assistantes maternelles du secteur pour finaliser une collaboration.

Parallèlement nous sommes en train de préparer une plaquette de présentation que nous allons mettre à disposition du public et dans l'attente de sa diffusion nous sommes prêts à donner tout renseignement.

Voici nos contacts CIGALE : 06 71 18 55 41
Henri Roudier Président : 05 55 66 41 81

Nous convoquerons l'Assemblée Générale de l'Association CIGALE dans la seconde quinzaine de Janvier.

Association « les amis de l'école de Felletin »

« L'Association les Amis de l'école de Felletin a organisé son LOTO annuel le 21 octobre dernier qui a été, encore cette année, un réel succès. A cette occasion, nous tenons à remercier l'ensemble des commerçants et artisans de Felletin, Aubusson et ses environs, qui ont encore une fois été très généreux en offrant de nombreux et superbes lots pour notre LOTO des écoles maternelles et élémentaires de Felletin.

Quelques dates à retenir pour cette année 2008 :

- Le 9 Février prochain, nous organisons une soirée Choucroute.
- Et comme chaque année une soirée Fondu Frites qui aura lieu le samedi 17 mai.

Nous comptons bien entendu sur votre présence, et vous pouvez contacter :

Christelle ROUDIER (Présidente) au 05-55-67-38-28,

Mary Pierre MACHADO (Trésorière) au 05-55-66-51-81

Ou Clarisse CAQUINEAU (Secrétaire) au 05-55-66-44-73

pour tous renseignements et inscriptions.

Venez nombreux ! Vous serez les bienvenus !

En cette fin d'année l'association « les Amis de l'école de Felletin » vous présente à toutes et à tous une très bonne année 2008. »

Christelle ROUDIER,
Présidente

Médiathèque intercommunale



Le mois de décembre fut riche en animations pour les enfants :

- 3 séances de contes de Noël à la médiathèque d'Aubusson les 12 et 15 décembre,
- le spectacle de Noël « un, deux, trois musique ! » par Dominique Fonfrède à St Quentin La Chabanne le 19 décembre,
- l'exposition-concours de sapins de Noël (en partenariat avec le comité de jumelage et l'association des commerçants). Les écoles maternelles de St Amand et de Felletin et les CP-CE1 d'Ars ont décoré 10 sapins mis à leur disposition par la mairie de Felletin. La remise des prix a eu lieu le 15 décembre.

En 2007, la médiathèque s'est dotée, avec l'aide du Centre National du Livre, d'un fonds ressource spécifique concernant la petite enfance. Ce fonds s'adresse à tous les professionnels de ce domaine, (puéricultrices, assistantes maternelles, animateurs, instituteurs...) mais aussi aux parents de tout-petits.

Il s'agit dans un premier temps de documents pour adultes (éveil, psychologie, jeux du tout-petit...) et dans un second temps de documents pour les enfants de 0 à 5 ans. Deux valises ont ainsi été constituées et sont disponibles sur demande.

La Médiathèque Intercommunale en quelques chiffres pour 2007:

1 000 adhérents sur l'ensemble du réseau

30 600 documents prêtés

1 082 documents jeunesse entrés dans le fonds

1 890 documents adultes entrés dans le fonds

16 230 documents disponibles sur l'ensemble du réseau intercommunal (sans compter les documents prêtés par la Bibliothèque Départementale de la Creuse)

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année, reste à votre écoute pour des suggestions d'achats ou d'animation et vous prépare d'ors et déjà quelques nouveautés pour 2008 :

Des « heures du conte » pour les plus jeunes, des ateliers d'écriture pour les plus grands, une animation spéciale pour l'anniversaire de la médiathèque (5 ans en septembre !), une exposition estivale autour de l'art éphémère...

Rappel des Horaires du site de Felletin :

Mardi 16h00 à 18h30,

Mercredi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,

Jeudi 16h00 à 18h30,

Vendredi 9h30 à 12h30 et 16h à 18h30

Samedi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

Médiathèque Intercommunale

Place Schladming

tel : 05 55 66 55 22

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la médiathèque intercommunale sur le site internet de la Communauté de Communes :

<http://www.cc-aubusson-felletin.fr/>

et sur celui de Felletin :

www.mairie-felletin.fr/cult.htm

L'équipe de la médiathèque

UNRPA SECTION DE FELLETIN



"Vue du groupe prise près du Lac Chambon lors de notre voyage en Auvergne le 13 Septembre 2007"

Les dates de nos prochains rendez-vous sont fixées :

Le Loto de notre association est prévu le dimanche 09 mars après-midi, à 14h ;

Une sortie spectacle à Athanor Montluçon sera organisée le dimanche 16 mars après-midi ;

25 artistes, danseurs, acrobates, chanteurs, illusionnistes, vous présenteront un très beau spectacle intitulé « Les Grands Ballets du Music Hall » avec des effets spéciaux, des projections vidéo...

Cette sortie est ouverte à tous.

La fête de la Fédération Départementale de la Creuse se déroulera à Guéret le dimanche 27 avril avec au programme des danses et des chants.

Et n'oublions pas notre Assemblée Générale ! Elle se déroule habituellement fin mars, début avril.

A ce jour, la date de cet important rendez-vous n'est pas encore décidée. Elle sera définitivement arrêtée par le Conseil d'Administration qui se réunit le 07 janvier.

La Présidente, Hélène Giraud



AGARDOM ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE

Le Vendredi matin, à partir de 08h30, c'est la grande animation à la Permanence AGARDOM de Felletin, au n°2 rue des Tours de l'horloge. A peine arrivée, Jennifer, la Responsable de Secteur pour les cantons de Felletin, La Courtine et Gentioux, doit gérer téléphone et visiteurs : renseignements divers, ouverture de dossiers de demandes d'aides à domicile, remplacements, changements d'horaires, etc. Comme ses autres collègues Responsables de Secteur, elle doit aussi prévoir ses rendez-vous de terrain pour le suivi et le contrôle des aides à domicile et des personnes aidées.

Ce coup d'œil sur l'activité pendant une permanence permet de se rendre compte d'une part du travail qui se fait directement au contact des bénéficiaires et des personnels concernés dans les douze cantons creusois relevant de l'Association et d'autre part de l'activité très lourde des services administratifs au siège à Aubusson.

En effet, la Présidente, Liliane FOURDRINIER a rappelé, dans son récent rapport moral, qu'en 2006 ce sont 2082 personnes qui ont été aidées, 673 aides à domicile employés (avec à la clé 106 embauches) et qu'au total 410 000 heures de travail ont été effectuées.

Depuis des années, AGARDOM veille à la formation de tous ses personnels, notamment grâce à la V.A.E (validation des acquis de l'expérience), afin de permettre une professionnalisation gage de qualité dans le cadre des métiers de service d'aide à la personne.

A partir du 1^{er} janvier 2008, va entrer en vigueur un système légal et obligatoire de modulation du temps de travail pour les personnes employées en régime « Prestataire ». Au salaire mensuel payé en fonction des heures travaillées, donc sujet à variations, va se substituer un salaire fixe mensuel « lissé » sur toute l'année. Cette mesure présente des avantages pour les salariés, assurés d'avoir un revenu fixe, mais imposera des révisions d'horaires et de déplacements. Pour les personnes aidées, il faudra, dans certains cas, s'habituer à quelques nouveautés. Mais le plus grand soin sera apporté à la bonne mise en place de ces mesures afin que chacun en soit satisfait.

Depuis le 15 octobre 2007, des travaux ont débuté dans l'étage situé au-dessus des locaux actuels du siège de l'Association à Aubusson. Cet espace aménagé en bureaux et salles de réunion permettra d'assurer de meilleures conditions de travail au personnel administratif et de faciliter l'accueil du public.

A garder en mémoire : les visites de convivialité et le portage de livres gratuit à domicile sont toujours à votre disposition et permettent d'égayer un peu les longues journées d'hiver.

Toujours à votre service et à votre écoute,

Toute l'équipe d'Agardom



L'Ecole de football de l'U.S.Felletin, labellisée par le district de la Creuse, compte plus de 80 licenciés (dont une dizaine de filles) de 6 à 15 ans. Les éducateurs bénévoles prennent soin d'inculquer aux jeunes les valeurs nécessaires à la pratique d'un sport qui doit avant tout rester un jeu : respect de l'arbitre et des adversaires, tolérance, fair-play.

- les Débutants (6-7 ans) découvrent avec enthousiasme le foot à 5 sous la direction de Laurent Roudier.
- les Poussins (8-9 ans), encadrés par Yannick Lesgent, apprennent progressivement les bases du jeu collectif.
- les Poussines (8-9 et 10 ans), entraînées par Patrick Mézille, poursuivent leur apprentissage face à de redoutables équipes de...garçons.
- les Benjamins à 7 (10ans) de Régis Mignaton devront être plus réguliers pour espérer bien figurer en deuxième série.

- les Benjamins à 9 (11 ans), sous la houlette de Pascal Moreau, poursuivent sur leur lancée puisque après le titre de Champions de la Creuse 2e série l'année dernière, ils viennent de se qualifier pour la 1e série où des rencontres difficiles les attendent.

- les Moins de 15 ans (14-15 ans), dirigés par Stéphane Mondon et Stéphane Roulet, tenteront de grappiller quelques places au classement.

Felletin accueille donc chaque samedi plusieurs rencontres de jeunes ce qui pose régulièrement des problèmes d'infrastructures (vestiaires et terrains).

L'Ecole de football tient à remercier les parents qui participent grandement à son bon fonctionnement mais aussi les sponsors felletinois pour leur généreuse contribution aux coupe-vents et aux maillots des enfants (les taxis ambulances Baurès, la boulangerie-pâtisserie Ducloux-Mignard, les matériaux et produits métallurgiques Barlaud, les meubles contemporains de la sarl Dia-Delos, la sarl de peinture Martinet).

Signalons enfin que Felletin a été choisie par le District de la Creuse pour accueillir, dans le cadre du centenaire de l'USF, la Journée Nationale des Débutants, en Juin 2008.

Le planning des entraînements : LUNDI (Poussins de 17h30 à 19h), MARDI (Débutants de 17h30 à 18h30 et Poussines de 18h30 à 19h45), MERCREDI (Benjamins à 7 de 17h30 à 19h), JEUDI (Moins de 15 de 18h à 20h), VENDREDI (Benjamins à 9 de 17h30 à 19h).



Conférence
26 mars 2008
Le peuple de l'Alpe

Expo sur
l'Afrique
fin Février

Meilleurs Voeux

31e Festival
6 au 10 août 2008

Conférence
27 février 2008
Nouvelle Zélande

Association Les Portes du Monde - Place du Marché - 23500 Felletin
Tél.: 05.55.66.43.00 - info@portesdumonde.net - www.portesdumonde.net

CYBER BASE

La Cyber Base

Et le Conseil d'administration de LAMIFA

Vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008



Adhésion à la Cyber Base

En 2007, nous avons comptabilisé **560 adhérents** à la Cyber Base, nous tenons à vous remercier de votre soutien.

Nous rappelons à nos adhérents que la nouvelle carte d'adhésion est arrivée à la Cyber Base.

Windows VISTA à la Cyber Base

A partir du mois de janvier, toute une salle de la Cyber base sera équipée en Windows Vista! Du nouveau matériel, plus performant arrive pour mieux répondre à vos besoins et à vos attentes.

Un atelier pour les débutants

Tous les mardis de 14h à 15h, nous vous donnons rendez-vous à la Cyber base pour un atelier d'initiation à l'informatique, à Internet, au mail... Tarif de la séance: 2€ sur inscription au 05 55 66 71 10

Des séances d'initiations sont aussi possibles individuellement selon vos disponibilités. Tarif: 3€ sur inscription au 05 55 66 71 10

A Aubusson, des séances sont organisées à la médiathèque d'Aubusson, les mercredis de 10h à 12h, rendez-vous le 23 janvier, le 6 février, le 5 et 19 mars ... Tarif de la séance 2€

LAMIFA - Cyber Base
4 rue Feydeau - 23500 Felletin - Tel. 05 55 66 71 10
contact@cyberbase-felletin.fr - www.cyberbase-felletin.fr

Succès des déplacements à Vallière

Les séances d'initiation dans la commune de Vallière ont été pour la Cyber base un véritable succès, une douzaine de personnes ont participé aux séances. Rappelons que ce projet de déplacement de la Cyber est cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER+ Accueil Millevaches.



Horaires et tarifs

Mardi	10h - 12h	13h30 - 20h
Mercredi	10h - 12h	13h30 - 18h30
Jeudi	10h - 12h	13h30 - 18h30
Vendredi	10h - 12h	
Samedi		14h - 17h

Adhésion Cyber Base 2€ - Heure: 2€
forfait de 5H à 7€ et de 10H à 13€
Forfait initiation de 5H à 14€ et de 10H à 28€
heure d'initiation: 3€
Gratuit les mardis de jeudis de 13h30 à 15h ainsi que pour les recherches d'emploi

UC Felletin : perspectives 2008

L'Union Cycliste Felletinoise va entamer en 2008 sa 54^{ème} année d'existence. Bien que la période actuelle soit difficile en raison de la perte de crédibilité du cyclisme international (principalement à cause des affaires de dopage) et de la diminution de la popularité subie sur le plan régional moins de courses, moins de licenciés, écho très faible dans la presse), le club va encore avoir une activité soutenue et n'est pas prêt à renoncer à ses ambitions.

Qu'il s'agisse des licenciés, des organisations ou de la structuration du club, l'UCF est prête à porter au loin le renom de notre ville.

En ce qui concerne les effectifs, l'UCF comptait en 2007 34 licenciés FFC, 13 UFOLEP et 32 FFCT. Il devrait y avoir peu de changements pour l'année qui démarre.

En FFC, l'équipe première, qui a obtenu d'excellents résultats en 2007, devrait être à nouveau au complet.

En effet, Jean-Luc MASDUPUY, donné partant au CRCL à l'A.G. du 24/11/07, devrait finalement rester au club et poursuivre sa tâche de leader et capitaine de route de l'équipe, avec Noël GAGNANT comme brillant second.

Par ailleurs, Cédric LEYLAVERGNE devrait faire son retour au sein de l'UCF. Lorsqu'on connaît sa classe naturelle, il ne fait nul doute qu'il devrait rapidement apporter à tous bien des satisfactions pour peu qu'il puisse s'entraîner et courir régulièrement.

Enfin, Eric BARON, au V.C. Ussellois en 2007, pourrait aussi rejoindre les rangs felletinois.

En cyclotourisme, la section a perdu 5 licenciés, alors que la stabilité sera de mise en U.F.O.L.E.P.

Pour ce qui est des organisations, Felletin sera la capitale du Limousin en 2008 ; en effet, l'UCF est candidate à l'organisation de deux championnats du comité :

- sur route, le dimanche 8 juin, sur le classique circuit du Cherbahun

- en cyclo-cross, au mois de décembre, autour de l'IME où a été organisée, le 28 octobre dernier, une première compétition dans cette discipline.

Les autres courses organisées en 2007 seront reconduites cette année : St Frion, au mois de mai, St Quentin la Chabanne le 15 août, Magnat l'Etrange le 17 août et La Courtine au mois de septembre.

En cyclotourisme, nos trois randonnées traditionnelles sont inscrites depuis quelques mois au calendrier F.F.C.T.:

- Felletin - le Puy de Dôme et retour (190 Km) le dimanche 15 juin.

- La JOJO, Circuit des Pins et des hêtres, le dimanche 6 juillet (90 km ou 130 km).

- les 1000 virages, le samedi 16 août (60, 75 ou 100 km) avec départ et arrivée à MEOUZE de ST ORADOUX de Chirouze.

Pour la structuration du club, deux bonnes nouvelles sont à souligner.

D'abord, la mise sur pied d'une école de vélo commune avec le V.C. Aubusson ; depuis l'automne, les jeunes des deux clubs bénéficiant de l'apport de Julien Texier, excellent coureur de l'UCF titulaire du brevet d'éducateur, qui vient s'ajouter aux encadrants d'Aubusson.

Ensuite, sur le plan matériel, il a été procédé au renouvellement du parc automobile, ce qui rendra plus aisés et plus sûrs les déplacements des coureurs.

Souhaitons à tous du plaisir et des résultats conformes aux espérances tout au long de la saison.

Jean-François Pressicaud

La Leche League (Soutien et information pour l'allaitement maternel)

Les réunions à venir du groupe LLL Creuse :
Le Mardi 5 février 2008, Chez Caroline au Liaport à Felletin,

Le Mardi 4 mars à la PMI d'Aubusson,

Le Samedi 5 avril à Aubusson chez Morgane

Les réunions ont lieu à 14h00.

Pour tous renseignements, Caroline
au 05 55 83 29 53

ou carolline@tele2.fr



FELLETIN, CAFÉ TRICOT AU CAFÉ CLUZEL

Café Tricot au Café Cluzel (Place Courtaud)
Le dernier vendredi du mois à partir de 15h30
Renseignements complémentaires :
Office de Tourisme de Felletin 05 55 66 54 60

U.F.A.C

Fédération des Anciens Combattants de la Creuse - section de Felletin -

Cérémonie commémorative aux combes

A l'initiative de Jean-Louis Lecante, du souvenir français et de l'Union fédérale des anciens combattants et victimes de guerre, une tradition a été renouée au village des Combes : une cérémonie au monument aux morts s'est déroulée en présence de Mrs Pinton, maire de Felletin et Chamfreau, conseiller général, le 10 novembre 2007.

Lecture de Jean Louis Lecante

Mes chers amis, ensemble dans ce beau village des Combes, le plus important de la commune de Felletin, nous commémorons l'armistice de la grande guerre qui a marqué - ici aux Combes - dans un sens infiniment tragique son devenir au 20^{ème} siècle.

Ce conflit a duré plus de quatre ans et son bilan précis ne pourra jamais rendre compte du poids des souffrances qu'il a engendré, mais les noms des six morts pour la France inscrits sur votre monument en témoignent.

En particulier l'appel du nom des quatre frères FERRAND nous laisse à penser toutes les misères générées par cette guerre.

Par delà la mort il y a l'anéantissement de la jeunesse d'un peuple, la destruction des familles et le chagrin éternel.

Après la lecture Jean Louis Lecante a procédé à l'appel des morts, bras dirigé vers la stèle, main largement ouverte comme dans un salut fraternel aux morts.

Jean-Louis Lecante



Un bilan de saison positif pour l'Office de Tourisme

On aurait pu croire que les conditions météorologiques de l'été 2007 aient été un frein à l'activité touristique... et bien, c'est finalement le contraire qui s'est produit. En effet, le manque de soleil a fait se désertifier les traditionnels lieux de baignade au profit des centres villes et Felletin en a largement profité. Il est vrai qu'à Felletin, l'Office de Tourisme s'efforce, saison après saison, d'offrir une offre d'animations et de découvertes variée et de qualité. Aussi, le bilan de saison touristique a été plutôt satisfaisant avec une bonne fréquentation des visites programmées autour de la filière laine : Elevage de brebis, Filature de laines, Ateliers de tapisseries... toute une chaîne de compétences que nos visiteurs apprécient de découvrir.

Autre site qui succite toujours autant d'intérêt ; celui de la Diamanterie. A chaque saison estivale, chacune des visites programmées fait le plein avec plus d'une vingtaine de participants par séance. Et bien que le bâtiment attende impatiemment d'être enfin réhabilité, force est de constater que la magie opère. Le visiteur, dans un premier temps surpris de découvrir ce patrimoine à Felletin, se voit convaincu, au terme de la visite, de l'intérêt de préserver et valoriser ce savoir-faire singulier.

Le temps maussade a donné l'occasion aux amateurs de loisirs créatifs de tester les stages textiles qui leur étaient proposés : Stages de tapisseries à l'aiguille encadrés par Véronique de Luna ou stages de feutre de laine ont séduit un grand nombre de participants.

Les amateurs de loisirs de pleine nature n'étaient pas oubliés avec une programmation de randonnées pédestres thématiques : Balade gourmande avec casse-croûte ou goûter à la ferme, balade photos numériques en collaboration avec la Cyber base, balade en famille.... Côté sensations fortes, des séances d'accrobranche sont également venues compléter le programme d'animations ainsi que des séances de swin-golf.

Plusieurs rendez-vous en soirée ont été proposés cet été : la visite de ville, prologue à l'ouverture du Festival Danses, Musiques et Voix du monde, une balade en compagnie d'un conteur qui a offert une prestation de grande qualité ainsi qu'une randonnée en nocturne qui donnait rendez-vous aux marcheurs au château d'Arfeuille pour quelques intermèdes musicaux.

Le temps s'est finalement montré clément pour la Journée

Antiquités brocante du pont Roby. Une manifestation conviviale qui réunit chaque année toujours autant d'exposants et de chineurs.

Autre moment attendu de la saison, l'exposition de tapisseries de l'église du Château. Ouverte de mai à début septembre, l'exposition, qui a offert un accrochage de très grande qualité, a séduit près de 4000 visiteurs. A noter également, les démonstrations de tissage proposées dans le cadre de l'exposition qui ont apporté un complément très apprécié.

La saison touristique à Felletin se prolonge jusqu'aux vacances d'automne avec les désormais traditionnelles Journées de la laine qui ont vu se dérouler leur 8ème édition. Un rendez-vous qui a rempli toutes ses promesses avec plus de 60 exposants pour lesquels cette année il avait fallu rajouter un barnum supplémentaire. Nous avons eu à regretter de ne pas pouvoir présenter les chèvres angoras et les alpagas en raison des contraintes sanitaires du moment. Pour la plus grande satisfaction de nos visiteurs, nous avons proposé, en complément cette année, une double exposition autour de maisons en feutre de laine et des traditions textiles boliviennes. Cette exposition, qui est restée ouverte pour la durée des vacances, a permis aux vacanciers de prolonger leur découverte de la filière laine.

A noter également, l'investissement de l'Office de Tourisme à la valorisation de la filière laine locale. Dans ce but, l'OT était invité au 1er Festival des arts de la laine à la Bergerie nationale de Rambouillet et au salon Tech'Ovin à Bellac. La filière laine creusoise était fièrement représentée avec la participation de la Filature Terrade et de l'Exploitation Ovine Couturier.

L'Office de Tourisme convie toutes les personnes intéressées par le développement du territoire de participer à l'Assemblée Générale de l'association qui aura lieu, le Vendredi 08 février, à 18h30, à la Mairie de Felletin.

Office de Tourisme

Place Quinault - 23500 FELLETIN - 05 55 66 54 60
ot@mairie-felletin.fr



Soirée d'été : Balade contée dans les rues de Felletin



Séance créative pour les enfants de la maternelle dans le cadre de l'exposition « les maisons en feutre »

FELLETIN

Rando Sud Creuse fête les 80 ans d'un randonneur !



On n'a pas tous les jours 20 ans, et 4x20 ans non plus ! c'est pour cette occasion que Rando Sud Creuse a organisée une soirée bien animée lors du repas de fin d'année de l'association pour fêter les 80 ans de Monsieur Georges Mondon fidèle randonneur adhérent de Rando Sud Creuse depuis sa création en l'an 2000. 80 ans sur le papier mais bien 20 ans dans les jambes et dans la tête ! Après un discours bien préparé et touchant, les festivités étaient lancées ; apéritif et repas ravirent les papilles pendant que défilaient des photos de quelques randonnées de l'année. Et une fois le dessert avalé, c'est au rythme de la musique traditionnelle du Groupe Per Ben La Dansar que les jambes se délièrent et que notre M. Mondon ouvrit la danse sur une polka piquée !

Quand randonner rime avec danser...les randonneurs bien en forme emboîtèrent le pas et tous ou presque se retrouvèrent en piste en cercle puis en ligne ou en duo pour enchaîner bourrées, polka, scottish, et autres danses traditionnelles.

Une fin 2007 très chaleureuse au sein de Rando Sud Creuse !

Et quid de 2008 ? Ces festivités sont aussi le moment de voir les sorties à venir ; à savoir que tous les mercredis après-midi à 14h Rando Sud Creuse propose une

randonnée d'une dizaine de kilomètre dans le Sud Creusois. Et pour l'année 2008 sont aussi déjà programmées la Rando des Rois, La Rando Chanteleur, une Rando à St Léonard de Noblat, une dans les Gorges de la Vienne, à Allasac et ses ardoisières, en forêt de Châteauvert, au site des cascades d'Augerolles... autant de rendez-vous et de découverte au programme. Rando Sud Creuse qui est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre vous invite à les rejoindre le temps d'une sortie ou plus et de devenir adhérent et licencié de la Fédération et de bénéficier de tous les avantages que cela apporte.

Randonner bien équipé : Rando Sud Creuse a fait faire des tee-shirts au nom du club, et tant qu'à s'équiper autant bien le faire, c'est pour cela que l'association a choisi des tee-shirts respirant adaptés à l'activité. Alors n'hésitez pas à venir découvrir ces tee-shirts et à vous en procurer un ! Prix de vente public : 12 €, adhérent : 10 € (modèle homme ou femme en stock).

**Renseignements : Rando Sud Creuse
– Office de Tourisme – Felletin : 05.55.66.54.60**

Agenda des Manifestations^{*}

JANVIER

06 janv : Loto du Foot - U.S.F.- salle polyvalente - Rens. M. Terrade Michel, 05 55 66 44 88

FEVRIER

3 fév. : Loto de l'UCF - salle polyvalente

9 fév. : Soirée Choucroute des Amis de l'école de Felletin - salle polyvalente
- Rens. Association Les Amis de l'école de Felletin, 05 55 66 44 73

24 fév. : Loto du Club « Le Bel Automne » - salle Tibord du Chalard

25 fév. au 3 mars : Exposition « l'Afrique » - salle polyvalente
- Rens. Association Les Portes du Monde, 05 55 66 43 00

MARS

2 mars : Concours saut d'obstacle poneys - Centre Equestre Vallon des Granges

9 mars : Loto de l'UNRPA - à 14h salle polyvalente - Rens. Mme Giraud Hélène, Présidente, 05 55 66 23 95

16 mars : l'UNRPA organise une sortie spectacle, ouverte à tous, à Athanor Montluçon l'après-midi
« Les Grands Ballets du Music Hall » avec effets spéciaux, projections vidéo...

14 et 15 Déc. : Marché de Noël - comité de jumelage - Rens. 05 55 66 51 11

AVRIL

13 avril : Concours Complet d'équitation poneys - Centre Equestre Vallon des Granges

20 avril : Concours Complet d'équitation chevaux - Centre Equestre Vallon des Granges

* Liste non exhaustive

Du 01/10/2007 au 20/12/2007

NAISSANCE

Le 21/11/2007, EL BOUNDRI Sofiane,
né à Montluçon (Allier)

Le 28/11/2007, FOURMANN Harry Lucien Joseph,
né à Limoges (Haute-Vienne),

Avec toutes nos félicitations.

MARIAGES

Le 30/06/2007 Nicolas RIGONNET et Delphine ROUBY

Le 11/08/2007 Jean-Baptiste MIGNARD et Viridiana VILLENEUVE

Le 29/09/2007 Jacky AYRAULT et Nathalie VERDON

Avec toutes nos félicitations.

DÉCÈS

Le 12/10/2007, Armandine PORTE, divorcée LEFORT, retraitée, Résidence Sénior Jean Mazet, 98 ans

Le 13/10/2007 Marcel FISTOLET, retraité, 17, Grande Rue Felletin, 87 ans

Le 29/10/2007 Marguerite MOURET, veuve TINTANT, retraitée, Résidence Sénior Jean Mazet, 93 ans

Le 17/11/2007 Georges GRUSON, retraité, 28, Rue Sainte Espérance Felletin, 95 ans

Le 27/11/2007 Lydie TARNAUD, veuve JALOUNEIX, retraitée, 1, Rue Détournée, Felletin, 85 ans

Le 14/12/2007 Arsena RINGUET, veuve CLIDASSOU, retraitée, 2, Rue Robert Judet Felletin, 89 ans

Le 23/12/2007 Jacques, Alfred LEGRAND, 4, Place du Marché Felletin, 78 ans

Avec toute notre sympathie.